

Compte rendu de la séance du vendredi 30 août 2019

Présents : Daniel CHEVALEYRE, Claire FERRADOU, Yves GOUTILLE, Martine MONCOURIER, René GOULESQUE, Ginette MALGUID, Thierry FONTY, Marie-Anaïs VALETTE

Absents : Fabienne MORILLE, Sophie AIRE, Thomas FRAISSE

Représentés : Alain AURIEL, Gilles BLANQUET, Pierrick VILLARD

Secrétaire(s) de la séance : René GOULESQUE

Choix des entreprises - Aménagement du bourg de Champs sur Tarentaine

Monsieur le Maire donne lecture du résultat des offres des entreprises suite à la publicité en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour le programme des travaux d'aménagement du bourg de Champs sur Tarentaine.

Monsieur le Maire rappelle que, pour ces travaux, l'estimatif total s'élève à la somme de 1 048 545.50 €uros HT € H.T.

Lot 1 Maçonnerie : Estimatif 75 290.00 €HT

	Nom du candidat	Montant de l'offre HT
1	Entreprise JOUVE	79 485.00 €
2	Entreprise BLANC	72 914.00 €

Lot 2 Voirie Réseaux Divers : Estimatif 855 703.50 €HT

	Nom du candidat	Montant de l'offre HT
1	Entreprise MARTIN Roger	725 881.00 € 713 691.00 € (option1) 699 641.00 € (option2) 697 006.00 € (option 3)
2	Entreprise RMCL	701 495.80 € 688 020.80 € (option1) 690 830.80 € (option2) 715 275.80 € (option 3)

Lot 3 Espaces Verts : Estimatif 18 382.00 €HT

	Nom du candidat	Montant de l'offre HT
1	Entreprise LA CHARMILLE	16 591.50 €
2	Entreprise BELLEVUE PAYSAGES	29 005.89 € 21 993.99 € (variante)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les conclusions et décide de retenir les propositions de :

Lot 1 Maçonnerie l'entreprise BLANC 8 Place Georges Pompidou 15200 MAURIAC pour un montant de 72 914.00 € HT

Lot 2 Voirie Réseaux divers l'entreprise RMCL Champassis sud 15240 VEBRET pour un montant de 688 020.80 €HT (option 1)

Lot 3 Espaces verts l'entreprise LA CHARMILLE 5 rue Blaise Pascal 15200 MAURIAC pour un montant de 16 591.50.00 €HT

-autorise Monsieur le Maire à signer le marché et autres pièces (avenant, décision de poursuivre etc....si nécessaire). Le montant total du marché s'élève à 777 526.30 €HT

Emprunt de 800 000 €uros

Mr le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise le 25 juillet 2019 concernant un emprunt de 800 000 €uros pour les travaux de l'aménagement du bourg de Champs sur Tarentaine qui devrait débuter courant septembre.

Il informe l'assemblée qu'il a reçu une nouvelle proposition de taux qui serait de 0.75 % de la part du Crédit Agricole Centre France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'accepter la proposition du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 800 000.00 euros

Durée : 15 ans

Taux Fixe : 0.75 %

Périodicité : Trimestrielle

Mode d'amortissement : capital constant.

- AUTORISE son Maire à signer le contrat de prêt correspondant.
-

Vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2112 - 83	Terrains de voirie	-36000.00	
2315 - 77	Installat ^o , matériel et outillage techni	36000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Contrat Protection sociale risque prévoyance

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Centre de Gestion du Cantal n° 2019-14 en date du 28/06/2019 portant sur la signature d'une convention de participation pour la protection sociale des agents du département (garantie prévoyance/maintien de salaire) entre le Président du CDG 15 la société COLLECTEAM (gestionnaire conseil) (13 rue Croquechataigne BP 30064 – LA CHAPELLE SAINT MESMIN 45340) – IPSEC (porteur du risque) (16-18 Place du Général Catroux 75848 PARIS CEDEX 17) pour une durée de 6 ans, soit du 01/01/2020 au 31/12/2025,

Considérant la volonté de développer l'action sociale en faveur des agents de la Commune de Champs sur Tarentaine-Marchal en attribuant sa participation financière à tous ceux d'entre eux qui opteront pour leur adhésion à la convention susvisée,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1 - d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance,
- 2 - d'attribuer une participation mensuelle aux agents titulaires, stagiaires, et non titulaires de droit public ou privé,
- 3 - que les bulletins d'adhésion des agents devront être établis à leur nom,
- 4 - de fixer cette participation à **10 euros par agent**
- 5 - que la participation ne pourra pas être cumulée avec une quelque autre aide concernant ledit contrat et qu'elle ne pourra pas être supérieure au montant de la cotisation,
- 6 - que le M. le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette convention et tout acte en déroulant.